



**Contexte :** Voici un résumé succinct des discussions au sein du conseil d'administration (CA) de la FQT. L'objectif est de partager l'information aux membres de la FQT de façon transparente pour encourager l'implication dans la gouvernance et politique de leur fédération sportive. Les dossiers confidentiels ont été retirés afin de respecter les obligations du CA. Bonne lecture!

Benjamin Leboeuf MBA  
Secrétaire du CA de la FQT

Légende : **Décision / résolution**

**22 novembre 2023**

Distribution des rôles :

Vice-président : Benoît Morissette accepte le rôle

Trésorier : Nicholas Petrone accepte le poste

Secrétaire : Benjamin Leboeuf accepte le poste

Présentation du directeur exécutif des dossiers opérationnels en cours :

- Suivi des clubs de moins de 10 membres
- Projet synergique
- Offre de formation en gouvernance pour les administrateurs
- Assurance accident 2023-2024
- Validation de la liste des participants programme sport études
- Article 42 : Plan stratégique
- Programme d'assistance financière 23-24
- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)

Résolution / Rémunération des arbitres

La rémunération des arbitres provinciaux suivra désormais le taux du salaire minimum du gouvernement du Québec x 9h de travail, les arbitres nationaux 13% de plus que le taux des arbitres provinciaux et les arbitres internationaux 12% de plus que les arbitres nationaux.

**Adopté à la majorité**



Résolution : Décision du Comité de protection de l'intégrité

La FQT suit la recommandation du Président du Comité de protection de l'intégrité dans les sports au Québec.

Adopté à la majorité

Comité des officiels (CDO) / Précision

U7 et U9 : Comme nous n'utilisons pas de plastrons électroniques, voici la procédure que nous suivons :

Système de pointage utilisé : Gagnant déterminé par le total des points après 2 rounds.

Si égalité après 2 rounds : un round supplémentaire de 1 minute est ajouté (Golden round). Le premier combattant qui atteint deux (2) points ou plus ou dont l'adversaire se voit décerner deux « Gam-jeom » dans le round de bris d'égalité est déclaré vainqueur.

Si égalité après le round supplémentaire : une décision sera prise par les 2 juges et l'arbitre de centre. Procédure : Woo-se-Girok.

Accepté tel quel!

**28 janvier 2024**

Technologies

Publication d'un appel d'offre pour le site web, la base de données et la gestion des technologies en compétitions.

Cartographie des subventions

Publié sur le site web

Compétitions / Uniformes

Règlements de tournois / Coupe Québec : Classe A et B

Logos autorisés : logo/nom du club / tout blanc / Québec / Canada / ou couvrir les autres inscriptions/effigie avec du ruban blanc

Commanditaires : autorisés



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO  
RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

Récréatif / loisir :

Le collet noir est réservé aux ceintures noires

Commanditaires : autorisés

Adopté à la majorité

RG / Article 67

Modification de l'article 67 des règlements généraux de la corporation en retirant la section barrée :

ART. 67 DÉLÉGUÉS DES DOJANGS Afin d'exercer leur droit de vote aux assemblées des membres de la corporation, les dojangs doivent désigner un délégué. Le délégué de dojang est un membre actif ou un membre associé, dûment affilié au dojang qui le désigne, ayant atteint l'âge de dix-huit (18) ans, et étant admis et en règle avec la corporation au 31 mars de chaque année.  
~~Le délégué d'un dojang doit assister à l'assemblée générale annuelle de sa région. Les associations régionales doivent transmettre, au plus tard trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, la liste des délégués de chacun des dojangs de leur territoire.~~

Adopté à la majorité

Création du Comité santé, sécurité, inclusion

Agir notamment au niveau des craintes/enjeux relatifs aux commotions cérébrales.

Adopté à la majorité

Compétition de poomsae

Proposition : Appel d'offre pour 1 compétition de poomsae au cours de la saison 2023- 2024.

Adopté à la majorité

**4 mars 2024**

Présentation du directeur exécutif des dossiers opérationnels en cours :

- Appel d'offres : site web, technologies en compétitions, poomsae.
- Identification des athlètes
- Projet synergique
- Demandes de subvention liées au championnat canadien



Politique d'octroi de contrats

Pour le Montant « De 5 000 \$ à moins de 25 000 \$ non prévus au budget », il faut modifier l'autorisation nécessaire actuel « Direction générale + présidence du conseil d'administration » par « Résolution du conseil d'administration ».

Adopté à la majorité

**10 avril 2024**

Appel d'offre / site web

Choix : RubberDuck.

Adopté à la majorité

Appel d'offre / technologies en compétitions

Statu quo jusqu'à la fin de la saison.

Aide financière

Viviane Tranquille, Ethienne Brunet et Frédérique Santerre : vérifier quel montant est payé par Taekwondo Canada.

Équipe Québec au Brésil / Entraîneurs subventionnés

Les entraîneurs du CEHP sont envoyés tel que stipulé dans le règlement. Les entraîneurs envoyés ayant le plus d'athlète sont Samuel Desjardins et Jean Faucher.

Jean Faucher est choisi comme chef d'équipe.

Adopté à la majorité

**22 mai 2024**

RH

Départ du directeur exécutif

Calendrier des tournois 2024-25

Adoption du calendrier pour la saison 2024-25, lancement de l'appel de candidatures. Adopté à la majorité



### Daedo Gen 2 / Saison 2024-2025

Contexte : Le Gen 1 est désuet.

À partir de la saison 2024-2025, la FQT permettra l'utilisation des bas Gen 2 lors des compétitions récréatives.

Adopté à la majorité

### Cause sociale

La FQT se joindra à une cause sociale d'un organisme de bienfaisance, et ce, pour chaque compétition (sectorielle et provinciale) du calendrier. L'hôte pourra proposer une cause sociale d'un organisme de bienfaisance qu'il désire soutenir en collaboration avec la FQT. Un montant supplémentaire de 3\$ par inscription sera ajouté lors de l'inscription des participants.

Adopté à la majorité

## 18 juillet 2024

### Bourses des fondations liées au classement Sports Québec

-L'ouverture des applications est le 1er juillet de chaque année. Ces applications requièrent une recommandation de la fédération. Ces bourses concernent les athlètes : Excellence, élite et relève. Un courriel est envoyé à ces athlètes par la FQT. Une rencontre d'information sera organisée par la FQT à la mi-août de chaque année.

-Bourses indépendantes : Chacun pour soi.

Adopté à la majorité

### Camp d'entraînement provincial

Il sera en août 2024.

### Projet-pilote avec Sportcom et la DSLAP

Coût à la FQT : 3500\$

Adopté à la majorité

## 17 août 2024

Informatique / Sécurité des données : la base de données doit être hébergée à la Maison des loisirs et sports.

Candidatures des compétitions 2024-25

Calendrier de tournois confirmé

Publier une demande de compétition de poomsae en mars 2025

RH / dotation

Embauche d'un adjoint(e) et d'un directeur(trice) général(e) en cours

CEHP / Contrat d'engagement saison 2024-2025

- Afficher 2 postes à Montréal et 2 à Québec : entraîneur(euse) et entraîneur(euse) adjoint
- Les candidats devront fournir : CV sportif, expériences récentes (5 dernières années), lettre de motivation, structure de chaque entraînement, planification annuellement d'entraînement (classe A et B).
- Les CEHP doivent être relocalisés dans des lieux neutres (qui ne sont pas liés à des dojangs).

Adopté à la majorité

Date annuelle de l'AGA : Automatiser la date avec une date fixe annuellement soit le dernier dimanche de septembre.

Dossier des entraîneurs sur la base de données :

Validation : kukkiwon / PNCE / 1<sup>er</sup> soins / antécédents judiciaires

Présentation par André Marquis du profil des entraîneur

Comité des officiels (CDO) / Frappes à la tête version 2

Ajout aux règlements de tournois



Compétition récréative – Coup à la tête

Définition	Contact à la tête	Conséquence	Arrêt du combat
1. Coup de pied <b>direct ou dévié</b> à la tête (intentionnel ou non), alors que l'adversaire est en position normale de combat	Avec contact Sans contact mais très près de la tête	Pénalité pour inconduite pour inconduite, à la discrétion de l'arbitre	Disqualification après le 2e Gam Jeom (pour ce combat seulement)
2. Coup de pied direct ou dévié vers la tête, alors que l'adversaire se penche exagérément de manière à exposer sa tête à une frappe qui serait à la hauteur du plastron	Avec contact	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de pénalité pour l'attaquant</li> <li>• À la discrétion de l'arbitre, pénalité pour celui qui évite le combat (qui se penche exagérément)</li> </ul>	Aucune disqualification

Un athlète doit apprendre à contrôler la hauteur de ses coups de pied. Qu'il touche ou non son adversaire, le tout est inacceptable et doit être puni en conséquence.



Selon son jugement, un officiel pourra en tout temps arrêter un combat s'il juge que la sécurité des athlètes est compromise. Une pénalité sera donnée et le combat prendra fin.



Cadre normatif en matière de subventions de la FQT

Il faut créer le document pour normer l'attribution des subventions suite au championnat canadien et en vue des championnats/jeux panaméricains et du championnat mondial et ce pour les cadets, juniors et seniors.

Gouvernance / nouvelle procédure de régie interne

Intégration par le secrétaire des méthodes à partir de la première rencontre de la saison 2024-2025.

**27 août 2024**

AGA 2024

L'avis d'élection doit être envoyé 30 jours avant l'AGA

La convocation doit être envoyé 21 jours avant l'AGA

Les « ART » doivent soumettre les documents pour le 17 septembre.

Application/modification de l'article 67

Intégrer à l'ODJ de l'AGA

Inclure l'information dans l'avis de convocation

Adopté à la majorité

RH / Firme externe

Choix du fournisseur : Sismik

Adopté à la majorité

Compétitions / Nouveaux tarifs

U7 : 50\$, Jeunes et + : 60\$, B : 80\$, A : 80\$

Adopté à la majorité

Plateforme d'affiliation/communauté

Choix du fournisseur : Fitofan

Adopté à la majorité